



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION  
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 84

Présents à la séance : 43

Représentés (pouvoirs) : 12

Date de la convocation : 28/02/2019

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération : 18 / 03 / 2019

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL  
DU 08 MARS 2019**

**OBJET : DELEGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE HUIT MARS**

**Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG.**

**Etaient présents ou représentés :**

**Communauté de Communes Buëch-Dévoluy :** J. FRANCOU représenté(e) par R. MOREAU, JP. BELLET représenté(e) par E. CLAUZIER, C. ACANFORA, J. PUGET représenté(e) par A. DE SANTINI, G. JULLIEN, M-J. DE BONNAULT, J. BONNARDEL, M. HUBAUD, R. MOREAU, C. DELORME

**Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar :** J-L. ESPITALIER, F. MARY représenté(e) par A. ROCHAS, E. NICOLAS, J-P. COLLE, R. ACHIN, J-P. DAVIN, M. JANIK, A. IVALDY représenté(e) par L. DAUMARK, B. NICOLAS, N. GARCIA, JP. GAUTHIER, R. NOUGUIER, A. ROCHAS, B. SARRAZIN, E. BERDIEL représenté(e) par R. NOUGUIER, L. DAUMARK, S. BLANC, C. ANTOINE représenté(e) par M. BELLON, C. GONSOLIN, R. PAPET, D. GOSSELIN représenté(e) par B. ROUSTANG, J-M. BARTHELEMY, G. MARTINEZ, D. ALLUIS représenté(e) par J-P. GAUTHIER, B. ROUSTANG, M. BELLON

**Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance :** J. VALLON, S. CHAUSSEGROS représenté(e) par F. SOLOMIAC, C. SAUNIER, A. DE SANTINI, R-M. JOUSSELME, A. ROULET, M. BEYNET, E. CLAUZIER, F. SOLOMIAC, J-F. ESTACHY, Y. JAUSSAUD, H. BORRELLY

**Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance :** J-P. TILLY représenté(e) par R. ODDOU-STEFANINI, J. REYNIER, M. CŒUR, C. FACHE, R. COSTORIER représenté(e) par M. GAY-PARA, R. ODDOU-STEFANINI, M. GAY-PARA

**Etaient excusés :**

**Communauté de Communes Buëch-Dévoluy :** J. FRANCOU, F. PINET, F. VELLIEUX, M. BARTHELEMY, J-P. BELLET, J. PUGET, M. TRUC, R. FREY, J-P. BRIOULLE, J-F. CONTOZ, JC. VALLIER

**Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar :** M. VINCENT, F. MARY, A. IVALDY, D. KNOCKAERT, L. SAUVA, E. BERDIEL, C. ROGAZZO, C. ANTOINE, S. DAUBOIN, F. BROUX, D. GOSSELIN, J-F. MICHEL, D. ALLUIS, G. CHAPELLE

**Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance** : S. CHAUSSEGROS, F. CESTER, B. HODOUL, C. SAUMONT, P. GUILLEMAIN

**Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance** : J-P. TILLY, S. AYACHE, R. DIDIER, AB. DEGRIL, M. GUTTARD, R. COSTORIER

**Etaient absents :**

**Communauté de Communes Buëch-Dévoluy** : A-M. GROS, L. CASALI, R. AQUINO, P. SCHIAZZA, J-M. GUEYRAUD

**Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar** :

**Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance** : A. MICHEL, G. BERNARD

**Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance** : J-B. AILLAUD, F. LOUCHE, L. ALLIX, P. ALLEC, M. GRENIER, C. BOUTRON, J-L. BROCHIER, C. HUBAUD, D. DUGELAY, JM. ARNAUD, P. BIAIS

**Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :**

M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat mixte du SCoT,

S. GALLES, chargé de mission en urbanisme,

P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,

L. NIVOU, chargée de mission transition énergétique.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Mme Elizabeth CLAUZIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

Monsieur ROUSTANG rappelle qu'une délibération confère au Président du Syndicat mixte une délégation de pouvoirs attribuée par les membres du Conseil syndical. Suite à son élection au poste de Président du Syndicat mixte en début de séance, il convient de renouveler cette délibération. Le Président rappelle à l'assemblée les termes de la délégation :

« Les membres du Comité Syndical autorisent le Président par délégation :

- A engager les programmes d'études pluriannuels approuvés prévu dans la démarche générale d'étude du SCOT, dans la limite du cadre des ressources votées au budget, dans la limite des seuils relatifs aux procédures formalisées du code des marchés publics,
- A solliciter des subventions auprès des instances susceptibles d'apporter des financements au budget du SM du SCOT Gapençais,
- A signer tout document ou convention liant le SM du SCOT Gapençais à d'autres structures et permettant de mener à bien les différentes études ou actions de son programme, dans la limite des seuils relatifs aux procédures formalisées du code des marchés publics,
- A signer tous les actes nécessaires à l'établissement ou au renouvellement de ligne de trésorerie à court terme contractées par le SM du SCOT Gapençais,
- A renouveler les contrats de travail des différents agents du SM du SCOT Gapençais,

- A signer toute convention de stage, de même tout contrat de travail d'agent placés en contrat à durée déterminée pour remplacement ou travaux exceptionnels, dans la limite du cadre des ressources votées au budget et sous réserve d'ouverture des postes au tableau des effectifs.

A charge pour le Président de rendre compte des décisions prises au titre de cette délégation de pouvoir lors du comité syndical suivant. »

Après lecture de cette proposition, les membres du Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent la proposition du Président et renouvellent la délégation de pouvoirs.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,  
Benoît ROUSTANG

